

## PREPARATION AU DIPLOME D'INGENIEUR DE L'ENTPE

### Admission sur titre en 1<sup>ère</sup> année des élèves français

Outre la voie normale d'entrée en 1<sup>ère</sup> année à l'ENTPE sur concours ,  
il existe également une procédure **d'admission sur titre en 1<sup>ère</sup> année.**

### CONDITIONS D'ACCES

- L'admission sur titre est ouverte aux étudiants français titulaires d'une Licence validée en mécanique, physique ou génie civil.
- La pratique récente de l'anglais est demandée pour faciliter l'obtention d'une certification en anglais avant la délivrance du diplôme d'ingénieur (TOEIC).

**La mention Assez Bien est exigée à la Licence.**

### FORMALITES D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit contenir les pièces suivantes :

1. Fiche de renseignements (inscription internet obligatoire),
2. 1 photographie avec le nom prénom au verso,
3. Lettre de motivation exposant les objectifs attendus de la formation,
4. Curriculum vitae faisant notamment ressortir les formations suivies et les stages effectués,
5. Photocopies des diplômes (ou attestations), des éventuelles certifications, en langues (TOEFL, TOEIC, Cambridge, ou autres),
6. Résultats scolaires (terminale) et universitaires détaillés (notes) portant l'adresse complète du candidat.

### **CLOTURE DES INSCRIPTIONS 29 février 2012**

*date limite de réception du dossier complet.*  
**(L'inscription en ligne est obligatoire – [www.entpe.fr](http://www.entpe.fr))**

### **Entretien**

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués le **28 mars 2012** pour un entretien d'ordre général avec la Commission de Sélection.

### **Admission :**

En mai, les candidats seront informés individuellement de la décision de la commission et les résultats seront affichés à l'ENTPE.

### **Rentrée scolaire : 4 septembre 2012**

**Cursus :** Trois années d'études sanctionnées par le diplôme d'ingénieur (grade master)

Direction des Etudes

Service administratif

courriel : [de.entpe@entpe.fr](mailto:de.entpe@entpe.fr)

rue Maurice Audin  
69518 Vaulx-en-Velin Cedex  
téléphone :  
+33 (0)4 72 04 70 70  
télécopie :  
+33 (0)4 72 04 62 54  
<http://www.entpe.fr>

**STATUT**

Les élèves français intégrant l'ENTPE sur titre en 1ère année auront la qualité d'auditeur titulaire (non fonctionnaire). Sans obligation envers l'Etat, ils ne bénéficieront d'aucune rémunération.

Cependant, les bourses d'enseignement pourront être accordées aux étudiants "civils" par l'Ecole selon les mêmes critères et les mêmes taux que ceux en vigueur à l'Education Nationale.

## **CONDITIONS MATERIELLES**

### **a) Frais annuels de scolarité :**

Les élèves civils doivent acquitter un droit d'inscription.

A titre d'information son montant a été fixé pour l'année **2011/2012** à **584 Euros**.

Cette somme est remboursée à l'élève boursier.

De plus, les élèves civils de l'ENTPE peuvent être amenés à supporter des frais de déplacements dans le cadre de leur scolarité en particulier en 3ème année pour leur Travail de Fin d'Etudes.

### **b) Assurance obligatoire**

\* Etudiants de moins de 28 ans :

- affiliation à la sécurité sociale étudiante, **203 Euros** pour l'année **2011/2012**.

### **c) Logement et restauration**

L'ENTPE fonctionne sur le régime de l'externat, mais des logements HLM, situés à proximité de l'Ecole, sont proposés, selon disponibilité, aux élèves lors de la « prérentrée ».

Par ailleurs, un restaurant administratif «CROUS», fonctionne du lundi au vendredi au sein de l'établissement.

**Le Directeur des Etudes,**

**Marcel MIRAMOND**